

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs	p. 3
Avis aux éducateurs.....	p. 11
Avis aux arbitres.....	p. 13
PV Commission Féminine.....	p. 14
PV Commission des Jeunes.....	p. 15
PV Commission Litiges et Contentieux.....	p. 22
Informations diverses.....	p. 30
Mini-jeu.....	p. 38

AGENDA DE LA SEMAINE

Lundi 21 octobre :

- Commission du Respect et de la Prévention
- Commission Départementale d'Arbitrage (Bureau)
- CFI U10-U13
- Stage détection U14F
- Réunion d'information Labels Fédéraux

Mardi 22 octobre :

- CFI U6-U9
- Stage détection U13F

Mercredi 23 octobre :

- CPS Gardiens de but

Jeudi 24 octobre :

- Commission de Discipline

Vendredi 25 octobre :

- Stage détection U13G

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



CPS GARDIENS DE BUT



Plus d'informations page 4

APPELS À CANDIDATURE

Plusieurs appels à candidature pour l'organisation des manifestations de fin de saison sont lancés.

Les clubs intéressés doivent transmettre leur dossier par la messagerie officielle pour le **31 octobre 2024**.

Plus d'informations pages 5 et 6

ENGAGEMENT PHASE 2

Réponse à fournir avant le **lundi 21 octobre** si ajout ou suppression d'une équipe en U11 – U11/U13F et U15F pour la phase 2
Plus d'informations page 5

LABELS FÉDÉRAUX

Réunion d'information en visio-conférence le **lundi 21 octobre à 18h30**

Plus d'informations page 4



PARTENAIRE

VOS FORMATEURS



Enrick Cosson - 06 47 66 18 90

Dirigeant fondateur des 2 entités ECP & ECC. Enrick est dans le monde associatif depuis 20 ans. Il connaît parfaitement ses difficultés, ses problématiques et ses attentes.



Jordan Durand - 06 66 91 11 76

Formateur et conseiller en associations sportives. Jordan fait parti d'une association sportive depuis le plus jeune âge et en connaît tous les rouages.



Alexandre Merlet - 06 20 73 03 01

Passionné de sport et impliqué dans le monde associatif. Alexandre met ses compétences et connaissances au service des clubs.



Anelore Méry - 06 60 27 93 34

Formatrice et conseillère en communication. Anelore est CM de plusieurs entreprises et crée des sites internet. Elle conçoit également des objets de communication personnalisés.



Damien Guillaume-Bonnin - 07 71 00 62 84

Formateur en technique d'analyse vidéo. Damien a déjà accompagné de nombreux stagiaires et gère l'analyse vidéo d'un club de foot depuis 3 saisons au niveau régional.



Élodie Gervais - 06 72 68 73 35

Formatrice DUERP, son approche pédagogique interactive et son engagement rendent le DUERP accessible à tous afin d'évaluer efficacement la gestion des risques professionnels.

NOS MISSIONS

- Aider les clubs à se structurer et à se développer.
- Favoriser la montée en compétences des membres encadrants et dirigeants de l'association par le conseil et la formation
- Accompagner les clubs dans leur démarche de projet

EC CONSULTING

consult.perf@gmail.com

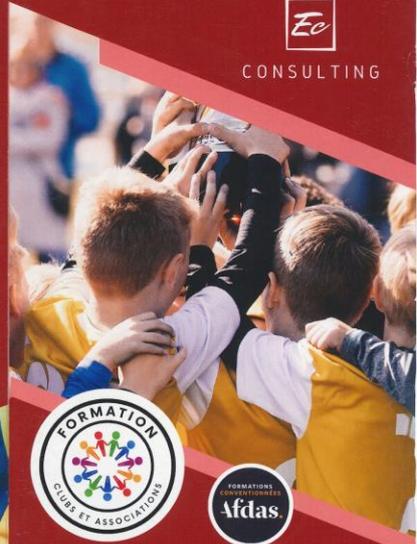
02 36 05 63 05

Loches

www.ecformation.com



CONSULTING



CLUBS ET ASSOCIATIONS

vous n'êtes plus Seuls !

Formation éligible au financement

Formation adaptée à votre structure & dans vos locaux

NOS FORMATIONS



"Bilan de compétences"

un outil essentiel pour envisager sereinement votre prochaine étape professionnelle.



Avoir une communication efficace pour sa structure"

Fluidifiez votre fonctionnement et améliorez votre image grâce à la communication !



"Créer un site internet 100% sur mesure"

Ayez un espace de communication personnalisé et illimité et gagnez en crédibilité.



"Maîtriser les bases associatives"

Acquérez les connaissances clés pour optimiser vos compétences et renforcer l'impact de votre engagement.



"Améliorer les ressources financières de sa structure"

Augmentez vos ressources grâce à une meilleure gestion et au développement de partenariats !



"Mettre en oeuvre et piloter le projet de sa structure"

Définissez et formalisez votre projet associatif qui sera le véritable guide et fil conducteur de votre structure !



"Créer et promouvoir un évènement"

Augmentez votre notoriété et diversifiez vos ressources financières grâce à la mise en place d'évènements !



"Améliorer la gestion RH de sa structure"

Recrutez et managez vos salariés et bénévoles de manière efficace au sein de votre structure



"Analyse vidéo dans le sport"

Connaitre les techniques d'analyse vidéo liées à une activité physique et sportive afin d'optimiser la performance de votre équipe.



DUERP Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Optimisez la gestion de la santé au travail pour renforcer la sécurité et le bien-être au sein de votre structure.



NOTRE ACCOMPAGNEMENT

FORMATION, CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT



Financer sa formation

L'Afdas prend en charge les coûts pédagogiques des demandes de formation formulées par un adhérent pour ses salariés ou les dirigeants bénévoles et éligibles au titre du plan de développement des compétences.



Nos points forts

- Formation 100% sur mesure qualitative.
- Accompagnement de bout en bout
- Un formateur expérimenté et impliqué en associations sportives
- Calendrier de formation flexible.
- Modalités pédagogiques optimales
- Suivi post formation



AVIS AUX CLUBS

DATES À RETENIR

- **Lundi 21 octobre** : Réunion d'information (en visio-conférence) sur les labels fédéraux
- **Mercredi 23 octobre** : CPS Gardiens de but de 14h à 17h sur le terrain synthétique de St Nicolas à Poitiers
- **Lundi 28 octobre** : Réunion de secteur 7 et 8 à la Chapelle Bâton
- **Samedi 9 novembre** : Stage jeunes arbitres

PROCÉDURE FORFAIT / ARRÊTÉ

Nous nous permettons de vous rappeler que les clubs faisant forfait ou étant impactés par un arrêté municipal posé sur leur(s) terrain(s) sont chargés de prévenir leur(s) adversaire(s) et **le ou les arbitre(s) officiel(s)** (si désignation il y a) à **partir du vendredi à 17h30**.

Si les adversaires sont bien prévenus, les arbitres officiels sont parfois oubliés, occasionnant la prise en charge des frais kilométriques par les clubs recevants concernés.

Procédure pour connaître l'adresse email de l'officiel désigné :

Il faut aller dans Footclubs et dans l'onglet **Epreuves – autres compétitions > rencontres, préciser les dates dans « matchs du », puis cliquer sur la date du match souligné**. L'email de l'officiel désigné apparaît alors.

À noter qu'en passant par le nouveau module sur Footclubs (épreuves puis compétitions officielles), il n'est toujours pas possible de consulter l'email de l'officiel désigné (problème déjà remonté au service informatique de la FFF).

QUELQUES RAPPELS

- Si deux clubs présentent un jeu de maillots de couleur(s) identique(s), c'est toujours au club recevant de garder le jeu de maillots qu'il avait prévu et donc au club visiteur de changer (le club recevant leur met à disposition un autre jeu de maillots de couleur(s) différente(s)). Aucun changement sur cette disposition car rien n'a été acté au niveau de la LFNA.
- Il y a encore des oublis sur la participation des remplaçants. Pensez bien à saisir les remplacements (et les blessures) sur la FMI (ou la mention « a participé » sur une feuille de match papier) car cela peut avoir des conséquences sur les réserves posées par les clubs sur la participation des joueurs en équipe supérieure notamment.
- Le Comité de Direction maintient sa disposition prévoyant que les rencontres opposant **deux clubs en infraction** de la D5 à la D2 (sans antécédents disciplinaires ou autres motifs particuliers) seront dépourvues d'arbitre officiel. Cette disposition concerne également les clubs de Ligue en infraction dont le ou les équipe(s) réserve(s) évoluent en District et s'applique à partir du week-end des 19 & 20 octobre.

APPLICATION FMI

L'application « FMI » développée par la FFF afin de permettre de faire des feuilles de match informatisées n'est plus disponible via le Play Store ou bien l'Apple Store sur les appareils récents. Pour pallier ce problème, nous avons mis à votre disposition un Drive partagé « Applications » depuis lequel vous pourrez télécharger la FMI au format .apk, vous permettant ainsi de l'installer manuellement sur votre tablette.

Pour se faire, il faut se rendre sur Google Drive depuis votre messagerie officielle avec votre tablette :

1. Installer « Google Drive » sur votre tablette si l'application n'est pas déjà installée.
2. Connectez-vous à votre « compte officielle » (**n°affiliation@lfna.fr**)
3. Allez dans l'onglet « **Fichiers** » puis « **Drive Partagés** ». Vous y trouverez un dossier « **Applications** »
4. Téléchargez le fichier « **Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk** » puis cliquez dessus pour l'installer. Il peut vous être demandé d'autoriser l'installation d'application à partir de Google Drive.



REMISE DES RÉCOMPENSES LFNA

Le District de la Vienne de Football informe tous les clubs que la **remise des récompenses**, organisée par Ligue de Football Nouvelle Aquitaine, initialement prévue le **23 octobre 2024** à Saint-Georges les Baillargeaux, a été reportée à une date ultérieure. Cette décision a été prise à la demande de l'administrateur judiciaire en charge de la gestion de la Ligue, en raison du contexte électoral actuel.

Nous vous tiendrons informés dès qu'une nouvelle date sera fixée pour cet événement.

LABELS FÉDÉRAUX

Une réunion d'information sur les labels fédéraux aura lieu le :

Lundi 21 octobre 2024 à 18h30
En visio-conférence

Le lien vous sera transmis au cours de la journée le 21 octobre.

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT - « GARDIENS DE BUT » JEUNES

Comme présenté lors de la réunion de début de saison des clubs de jeunes, la Commission Technique souhaite mettre en place cette saison des séances spécifiques "gardiens de but" pour les licencié(e)s U11 à U14.

Afin de pouvoir organiser ces CPS, nous souhaitons recenser vos licencié(e)s intéressé(e)s via le questionnaire suivant : <https://forms.gle/PqyhFC2HqW2jLpKp7> , à compléter pour le **dimanche 20 octobre 2024**.

La première séance des CPS « gardiens de but » pour les licencié(e)s U11 à U14 aura lieu le **mercredi 23 octobre 2024 de 14h à 17h sur le terrain synthétique de St Nicolas à Poitiers** (celle prévue le 09/10 n'ayant pu avoir lieu en raison des conditions climatiques).

CHALLENGE U15 – NUMERO D'EQUIPE

Nous tenons à vous informer que des coquilles se sont glissées dans l'appellation des numéros d'équipes du challenge U15, il n'est pas tenu compte des équipes U15 ou U14 région qui sont considérées supérieures à celles qui participent au challenge U15.

Un soucis technique nous empêche de corriger les numéros sur le module compétition car elle a débuté, nous pourrons le corriger sur la deuxième phase.

Merci de prendre connaissance des poules ci-dessous avec **en rouge** les numéros corrigés des équipes.

CHALLENGE U15

43 équipes

10 poules de 4 et 1 poule de 3

Journée 1 le 14/09

Journée 2 le 21/09

Journée 3 le 19/10

A	B	C	D
GJ FOOT SUD 86 1 ST BENOIT 1 VALENCE EN POITOU OC 1 VIVONNE 1	GJ 3 VALLEES 86 1 GJ VVM CHAUVIGNY 3 MONTMORILLON 2 ST SAVIN ST GERMAIN 1	COUSSAY LES BOIS 1 GJ ANTOIGNE INGRANDES 1 GJ AVENIR 86 1 NAINTRE 1	AVAILLES EN CHATELLERAULT 1 CHATELLERAULT PORTUGAIS 1 POITIERS ASAC 2
E	F	G	H
BIARD 1 GJ AVENIR 86 2 GJ DISSAY BEAUMONT 1 NEUVILLE 2	LOUDUN 1 MIREBEAU 1 NORD VIENNE 1 OZON 1	BUXEROLLES 2 GJ MONTASEVRES 2 GJ VVM CHAUVIGNY 2 POITIERS STADE 3	GJ DISSAY BEAUMONT 2 GJ SUD HAUT POITOU 1 JAUNAY MARIGNY 1 VOUNEUIL BERUGES 2
I	J	K	
GJ ESPOIR SUD POITIERS 3 GJ VAL DE VONNE 2 MIGNALOUX/NIEUIL 1 ST MAURICE GENCAY 1	GJ MONTASEVRES 1 LIGUGE 1 POITIERS 3 CITES 2 POITIERS CEP 1	CISSE 1 LA PALLU/L'ENVIGNE/CERNAY 1 MIGNE AUXANCES 3 VOUNEUIL BERUGES 1	



ENGAGEMENT PHASE 2

La fin de la 1^{ère} phase pour les équipes **U11, U11-U13F et U15F** approche, et les engagements de la précédente phase seront renouvelés automatiquement sauf pour les équipes ayant déclaré forfait général.

C'est pourquoi nous vous demandons de nous informer, par mail, **avant le lundi 21 octobre**, si vous souhaitez **ajouter, retirer ou changer le niveau d'une équipe pour cette nouvelle phase** (qui débutera le 9 novembre).

N'oubliez pas de préciser les desideratas et s'il y a des changements de terrains.

PRATIQUE FÉMININE U6F-U10F

Pour faire suite à la journée de rentrée du foot féminin, un plateau U6-U10 100% féminin est organisé dans notre département.

- Samedi 19 octobre à Jaunay-Marigny

La suite du programme vous sera communiquée ultérieurement (des plateaux sont d'ores et déjà prévus en novembre et décembre).

Pour une meilleure organisation, nous vous remercions de compléter au plus tard le jeudi midi qui précède le plateau le questionnaire Google Forms ci-après.

- Samedi 19 octobre à Jaunay-Marigny : <https://forms.gle/zAgVhMGbPQF6xP5V6>

Nous transmettrons ensuite les informations au club organisateur du plateau.

APPELS A CANDIDATURE – saison 2024/2025

Le District de la Vienne de Football lance plusieurs appels à candidature pour l'organisation des manifestations de fin de saison.

Les clubs intéressés doivent transmettre leur dossier par la messagerie officielle pour le **31 octobre 2024**.

FINALE DÉPARTEMENTALE DU FESTIVAL FOOT U13 PITCH

Date : samedi 5 avril 2025

Le club candidat doit disposer, sur le même site :

- de 2 terrains à 11 de bonne qualité, équipés chacun de buts à 8 (soit 4 terrains à 8)
- d'un autre ½ terrain ou plaine de jeux pour l'échauffement et/ou ateliers
- de 4 vestiaires minimum, 6 ou plus de préférence (16 équipes garçons et 8 équipes filles)
- de vestiaires arbitres
- d'une salle pour l'organisation du quizz PEF (capacité d'accueil : deux équipes en même temps)
- d'une salle pour l'organisation

JOURNEE DES FEMININES

Date : samedi 26 avril 2025

Le club candidat doit disposer, sur le même site :

- de 2 terrains à 11 à minima / 3 terrains à 11 idéalement, de bonne qualité, tous équipés de buts à 8
- d'une salle pour l'organisation



JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

Date : samedi 17 mai 2025

Le club candidat doit disposer, sur le même site :

- de 3 terrains à 11 de bonne qualité + idéalement une plaine de jeu
- d'une salle pour l'organisation

FINALES DES CHALLENGES JEUNES (DANSAC, U15 et U17/U18)

Date : samedi 24 mai 2025 (sous réserve du bon déroulement des compétitions)

Le club candidat doit disposer, sur le même site :

- de 2 terrains à 11, de bonne qualité, équipés chacun de buts à 8 (soit 4 terrains à 8)
- de 4 vestiaires minimum, ou plus de préférence (8 équipes le matin + arbitres)
- d'une salle pour l'organisation

TROPHEES DES CHAMPIONS SENIORS

Date : samedi 14 juin 2025 (sous réserve du bon déroulement des compétitions)

Le club candidat doit disposer, sur le même site :

- de 2 terrains à 11 au minimum, de bonne qualité, dans une enceinte fermée
- d'un autre terrain pour l'échauffement ou à minima plaine de jeu
- d'un éclairage homologué
- de 4 vestiaires joueurs minimum
- de 2 vestiaires arbitres si possible
- d'une tribune
- d'une salle pour l'organisation
- d'une salle pour la collation des équipes
- d'un parking

REMISES DES RECOMPENSES

Date : vendredi 27 juin 2025

Le club candidat doit disposer :

- d'une salle pouvant accueillir 150 à 200 personnes, équipée d'une scène, vidéoprojection et sonorisation
- d'un espace pour le buffet
- d'un parking

FINALES DES COUPES SENIORS

Suite à la décision du Comité de Direction, les finales se dérouleront sur deux jours, soit le samedi 21 et dimanche 22 juin 2025 (sous réserve du bon déroulement des compétitions) et elles seront organisées par le District de la Vienne De Football.



UNE SEULE DATE : LE 30 NOVEMBRE 2024

1/ Les organigrammes

Pour vous aider dans l'organisation de votre association, et afin d'être en corrélation avec les LABELS Fédéraux (Jeunes et Féminines) et le LABEL SENIORS LFNA, il a été décidé de vous proposer un outil fonctionnel (qui remplace l'ancienne « fiche d'encadrement »).

Ces derniers vous ont été transmis par mail et sont disponibles en cliquant ici.

Les organigrammes seront à retourner par mail à l'adresse district@foot86.ffv.fr avant le **samedi 30 novembre 2024**.

2/ Les Défis sportifs

Ils sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré.

Ils doivent donc être passés dans un climat de confiance et de plaisir indispensable à leur réussite.

La progression de chacun n'étant que l'unique but visé, il paraît donc logique que les jeunes puissent effectuer ces tests le plus grand nombre de fois possible afin d'obtenir une réelle évolution.

Pour les U10-U11G et U11F, il s'agit juste de faire connaître et d'habituer les joueurs/es à ces défis sans rechercher toutes formes de performances

Vous avez reçu par mail les différents documents, ils sont aussi disponibles en cliquant sur les liens suivants :

Présentation générale : [CLIQUEZ-ICI](#)

Barèmes : [CLIQUEZ ICI](#)

Fiches résultats : [CLIQUEZ ICI](#)

Ils sont à retourner pour le **samedi 30 novembre 2024**.

3/ PEF

L'engagement sur la plateforme PEF est également à effectuer avant le **samedi 30 novembre 2024**.



ÉCLAIRAGE DES STADES 2024

En juin 2023, le Syndicat ENERGIES VIENNE, en collaboration avec le District de football et l'Association des Maires de la Vienne, a lancé un programme d'aide pour la rénovation de l'éclairage des stades, visant à remplacer les luminaires des terrains de football extérieurs par des dispositifs LED. Ce programme s'adresse aux collectivités adhérentes du Syndicat, qu'il s'agisse d'éclairages classés pour la compétition (E4 à E6) ou dédiés à l'entraînement.

À ce jour, 16 projets ont été validés, bénéficiant de près de 250 000 € de subventions. De nombreux autres projets sont en cours d'étude par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) de la Vienne.

Le processus d'attribution des subventions repose sur deux conditions : obtenir un avis technique favorable (APE) de la CDTIS de la Vienne et l'engagement de la collectivité à adopter un plan de sobriété énergétique pour l'utilisation des équipements sportifs, similaire à celui instauré durant l'hiver 2022-2023 suite à la concertation entre l'AMF86 et le District de football de la Vienne.

Pour en savoir plus :

Cyril PATENOTTE - Conducteur d'opérations de travaux d'infrastructures éclairage public au Syndicat ENERGIES VIENNE - cyril.patenotte@energies-vienne.fr – 06 20 06 81 13

Guy MALBRAND – Gestion APE et contrôle classement – guymalbrand@sfr.fr – 06 15 39 87 01



CDOS – FORMATIONS / SOIRÉES THÉMATIQUES

Ci-dessous, la liste des différentes formations et soirées organisées par le CDOS, ainsi que les liens pour s'inscrire :

Formations :

- Samedi 19 octobre de 9h à 17h : « **Savoir communiquer en interne et en externe** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Lundi 4 novembre de 9h à 17h : « **La préparation mentale** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Samedi 16 novembre de 9h à 17h : « **Concevoir un projet associatif** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Samedi 23 novembre de 9h à 17h : « **Mieux gérer son temps et ses priorités** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Samedi 30 novembre de 9h à 17h : « **Le management associatif** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Samedi 7 décembre de 9h à 17h : « **Cadre légal et conventionnel de l'emploi associatif** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Samedi 18 janvier de 9h à 17h : « **La comptabilité d'une association** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

Soirées thématiques :

- Jeudi 28 novembre de 18h30 à 20h30 : « **Les différentes sources de financement de mon club** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Lundi 9 décembre de 18h30 à 20h30 : « **Sensibilisation à la prévention des violences sexuelles** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)



17^{ème} ÉDITION DES TROPHÉES PHILIPPE SÉGUIN



Le Fondation du Football lance la 17^e édition des «Trophées Philippe Séguin » dont l'appel à candidature sera ouvert du 24 septembre au 9 décembre 2024.

Cette action a pour but de valoriser les nombreuses actions citoyennes menées par votre club sur les thématiques d'inclusion, d'éducation ou encore de santé et d'environnement.

Lien d'inscription: <https://fondactiondufootball.wiin.io/fr/applications/trophee-philippe-seguin2025-club-de-football-amateurs>



**AEF 86 – INVITATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE****AMICALE DES EDUCATEURS DE FOOTBALL
DE LA VIENNE 86**

« Vivre et Transmettre sa passion »



Cher(e) Collègue,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine
ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMICALE DES EDUCATEURS DE FOOTBALL DE LA VIENNE
Qui se tiendra **le samedi matin 16 novembre 2024 à partir de 9 h**

Au District de Football de la Vienne – 1, rue François PRAT - 86000 POITIERS

Programme prévisionnel :

- 9 h : Accueil
- 9 h 30 : Ouverture de l'Assemblée Générale électorale et Ordinaire
 - Présentation des invités
 - Allocution et rapport moral du président Serge GROLEAU
 - Rapport Financier
 - Projet 2024/2025

Intervenants : Pascal GASTIEN (Ancien joueur professionnel de Niort, Marseille, Nice, Châteauroux et entraîneur de NIORT, CHATEAUXOUX et CLERMONT FERRAND)

Questions Diverses :

Remise du Challenge AEF 86 :

Les Nominés : Quinçay, G.J. Antoigné/A.S. Ingrandes, G.J. Vallée Vienne et Moulière Chauvigny, Poitiers F.C., St Benoit, Mignaloux-Beauvoir, F.C. 3 Vallées 86, A.S.A. Couronneries, Jaunay/Marigny, Naintré.

(Les 4 lauréats se trouvent parmi ces dix clubs cités)

Petit rappel : Un club lauréat absent lors de l'A.G. se verra immédiatement déclassé et le club classé immédiatement derrière et présent lors de l'A.G. se verra repêché. (Article 3.1 du règlement)

Remise du Trophée C. DIACRE

Remise du Trophée G. BOULOGNE

Clôture de l'Assemblée générale.

A l'issue de cette matinée l'A.E.F. 86, offre le pot de l'amitié suivi d'un petit buffet

Comptant vivement sur votre présence, recevez cher(e) collègue mes salutations sportives



S. GROLEAU
Président de l'AEF 86



AVIS AUX ÉDUCATEURS



Saison 2024 - 2025

DIPLÔMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Coach Jeunes	Poitiers	Positionnement 14/11/2024	J1/J2 : 09h00-17h30 J3 : 09h00-12h30
		Semaine 1 du 10 au 12/12/2024	
		Semaine 2 du 05 au 07/02/2025	
		Certification 20/03/2025	
Coach Séniors	Inter-secteur avec les Deux-Sèvres	Positionnement 16/12/2024	08h30-17h00
		Semaine 1 du 20 au 21/01/2025	
		Semaine 2 du 17 au 18/02/2025	
		Certification 06/05/2025	

CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF2 / CFF3	A la demande auprès des conseillers techniques de secteur		



CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U6-U9	Poitiers	22/10 et 27/11/2024	09h00-17h00
CFI U6-U9	Poitiers	26/02 et 23/04/2025	09h00-17h00
CFI U10-U13	Poitiers	21/10 et 26/11/2024	09h00-17h00
CFI U10-U13	Poitiers	25/02 et 22/04/2025	09h00-17h00
CFI U14-U19	Poitiers	23/10 et 21/11/2024	09h00-17h00
CFI U14-U19	Poitiers	27/02 et 24/04/2025	09h00-17h00
CFI Séniors	Poitiers	24/10 et 25/11/2024	09h00-17h00
CFI Séniors	Poitiers	28/02 et 25/04/2025	09h00-17h00

FORMATIONS GARDIEN DE BUT

FORMATION	LIEU	DATES
Module initiation (CFGB)	Celles sur Belle	18/10 et 19/10/2024
Certification CFEGB	Niort	23/10/2024
Module perfectionnement (CFGB)	Celles sur Belle	07/03 et 08/03/2025



Les inscriptions se font dorénavant 100% en ligne.



Anthony ALLOUIS
aallouis@lfna.fff.fr
06 44 28 33 94



Tony RICHARD
trichard@foot86.fff.fr



IR2F Nouvelle-Aquitaine
ir2f@lfna.fff.fr



AVIS AUX ARBITRES

En cas d'empêchement, à compter du **vendredi soir (17h30)**, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et le Président de la CDA.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

COUPE DE FRANCE DES ARBITRES LA POSTE

Après l'intégration des arbitres assistants et des arbitres mineurs la saison passée, cette année une nouveauté majeure enrichit la compétition : les arbitres futsal pourront également participer à la compétition.

Les meilleurs arbitres remporteront des lots pour eux mais aussi pour leur club d'appartenance.

Pour participer rendez-vous sur <https://cdf-arbitres-laposte.fff.fr/>

Le calendrier de la 3e édition

Phase quiz

- *Mercredi 2 au mercredi 23 octobre 2024* : premier (2 au 9 octobre), deuxième (10 au 16 octobre) et troisième (17 au 23 octobre) quiz, avec 128 qualifiés à l'issue de ce tour qui recevront une tenue complète d'arbitre et dix ballons chacun pour leur club.
- *Jeudi 24 octobre au dimanche 10 novembre 2024* : quatrième quiz, ce dernier qualifiant 32 arbitres (récompensés par des vestes d'échauffement), et *Challenge club* en parallèle.

Phase terrain

- **16es de finale** : entre le samedi 16 novembre et le dimanche 15 décembre 2024.
- **8es de finale** : entre le samedi 8 février et le dimanche 2 mars 2025.
- **Quarts de finale** : entre le lundi 3 et le dimanche 30 mars 2025, qualifiant huit arbitres qui gagneront le droit de participer à un stage F1 Élite aux côtés d'arbitres professionnels.
- **Demi-finales** : entre le vendredi 5 et le dimanche 20 avril 2025.
- **Finale** : entre le samedi 26 avril et le dimanche 11 mai 2025, les deux finalistes bénéficieront de deux places pour assister à la finale de la Coupe de France, le vainqueur se voyant octroyer trente places supplémentaires pour son club.

FOOTINGS COLLECTIFS

Pour ceux ou celles que cela intéresse : Albert Bouchet (CDA), vous propose de se retrouver sur certains jeudi (24 octobre, 7 et 28 novembre) pour un footing collectif.

Départ du siège du District de la Vienne à 18h50.

Inscriptions via le lien reçu par mail.



COMMISSION FEMININE

Réunion du mercredi 16 octobre 2024
En consultation électronique
Procès-verbal n° 04

Président M. Laurent LARBALETTE
Présents Mmes Marion BERGER, Sandrine BOURCIER, Claire LASMIER,
MM. Guillaume BEGAY, Olivier DAUBA, Guillaume FAUSTIN-LEYBACH, Tony FELIX,
Vincent LEPROUST et Stéphane QUARESMA.

Approbation du PV n°03 sans modification.

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Fém D2	/	4	13/10/24	29235075	Jaunay Marigny (2) / St Eanne (1)	Arrêté municipal	27/10/24
Fém D3	/	4	13/10/24	29405564	Venise Verte (1) / Fleuré/Vernon (1)	Arrêté municipal	27/10/24
Fém D3	/	4	13/10/24	29405565	Naintré (1) / ASM/Les 3 Moutiers (1)	Arrêté municipal	27/10/24
U15F	A	4	12/10/24	29241779	Parthenay Viennay (1) / Bressuire (1)	Arrêté municipal	19/10/24

Féminines Seniors DEPARTEMENTAL 2

Match n° 29235069 : Fontaine le Comte (1) – La Chapelle-Bâton (1) du 06/10/24

Evocation

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°6 (16/10/24) qui donne match perdu par pénalité à l'équipe de Fontaine-le-Comte (1) (3-0, -1 point) pour en donner le gain à l'équipe de La Chapelle-Bâton (2) (3-0, 3 points).

Transmissions tardives ou feuilles de match manquantes

Amende 15 €

Match n° 29266099: Loudun (1) – GJ Espoir Nord Est 79 (1) en U11-U13F Poule F du 12/10/24

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Le président, Laurent LARBALETTE.



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du mardi 15 octobre 2024 Procès-verbal n°6

Président : M. Philippe BARRITAUT
Présents : Mmes Patricia PATRAULT et Sylvie TESSERAU, MM Emmanuel
 POUMEROULIE, Christian SAVIGNY et Frédéric TURBEAU

Le PV n° 5 est adopté sans modification

SAISON 2023 - 2024 : MATCHS DE CHAMPIONNAT JEUNES REMIS

Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U18/U17	Br	A	2	05/10/24	29593017	Gj VVM Chauvigny (2)	Naintré (2)	Gambardella Tour 4	26/10/24
U18/U17	Br	A	3	12/10/24	29593018	Naintré (2)	Jaunay Marigny (2)	Arrêté municipal	02/11/24
U18/U17	Br	A	3	12/10/24	29593019	Ozon (1)	Gj Montasèvres (2)	Arrêté municipal	26/10/24
U18/U17	Br	A	3	12/10/24	29593021	Migné Auxances (3)	Gj Dissay Beaumont (1)	Occupation installation	26/10/24
U18/U17	Br	B	2	05/10/24	29593066	Poitiers Baroc (1)	Poitiers CEP (2)	Gambardella Tour 3	26/10/24
U17/U16	Br	A	3	12/10/24	29607321	Naintré (1)	Gj Avenir 86 (1)	Arrêté municipal	26/10/24
U17/U16	Br	B	2	05/10/24	29593241	Jaunay Marigny (1)	Poitiers ASAC (2)	Gambardella Tour 3	26/10/24
U17/U16	Br	B	2	05/10/24	29593240	Châtelleraut Portugais (1)	St Benoit (1)	Gambardella Tour 3	26/10/24
U17/U16	Br	B	2	05/10/24	29593239	Neuville (2)	Poitiers CEP (1)	Gambardella Tour 3	25/10/24
U15	Br	A	1	28/09/24	29593730	Mirebeau (1)	Gj Montasèvres (1)	Arrêté municipal	26/10/24
U15	Br	A	3	12/10/24	29593755	Gj Dissay Beaumont (1)	Availles/Bonneuil (1)	Arrêté municipal	02/11/2024*
U15	Br	A	3	12/10/24	29593737	Châtelleraut Portugais (1)	ASM/Nord Vienne/Sammarçolles/3Moutiers/St Léger/Beuxes (2)	Arrêté municipal	02/11/2024*
U15	Br	A	3	12/10/24	29607396	Mirebeau (1)	Naintré (1)	Arrêté municipal	02/11/2024*
U15	Br	B	3	12/10/24	29593835	Coussay/SOC/Pleumartin (1)	Ozon (1)	Arrêté municipal	02/11/2024*
U15	Br	E	3	12/10/24	29594010	St Savin/Vicq (1)	Poitiers Stade (3)		23/10/24
U15	Br	F	3	12/10/24	29687871	Gj Sud Haut Poitou (2)	Vouneuil Béruges (2)	Arrêté municipal	26/10/24
U13	D1	A	3	12/10/24	29594209	Châtelleraut Portugais (1)	Ozon (1)	Arrêté municipal	26/10/24
U13	D1	B	1	28/09/24	29594158	Gj Espoir Sud Poitiers (1)	Gj VVM Chauvigny (1)	Arrêté municipal	26/10/24
U13	Br	A	3	12/10/24	29594209	Châtelleraut Portugais (2)	Ozon (2)	Arrêté municipal	26/10/24
U13	Br	B	3	12/10/24	29594236	Châtelleraut SO (1)	Gj Avenir 86 (2)	Arrêté municipal	26/10/24
U13	Br	B	3	12/10/24	29594238	Ouzilly/Colombiers/Thuré (1)	Naintré (1)	Arrêté municipal	26/10/24
U13	Br	C	3	12/10/24	29594419	Châtelleraut SO (2)	Sammarçolles/Nord Vienne/3Moutiers/St Léger/Beuxes (1)	Arrêté municipal	26/10/24
U13	Br	C	3	12/10/24	29594421	Ozon (3)	Gj Dissay Beaumont (3)	Arrêté municipal	26/10/24
U13	Br	F	1	28/09/24	29594522	Gj Espoir Sud Poitiers (2)	Gj VVM Chauvigny (4)	Arrêté municipal	26/10/24
U13	Br	F	3	12/10/24	29594529	Chasseneuil St Georges (1)	Poitiers Stade (4)	Arrêté municipal	26/10/24
U13	Br	G	3	12/10/24	29594649	Gj Sud Haut Poitou (3)	Poitiers CEP (2)	Arrêté municipal	26/10/24
U13	Br	J	3	12/10/24	29594649	Gj VVM Chauvigny (3)	Bonneuil/Availles (2)	Arrêté municipal	26/10/24

* Sauf si qualification de l'équipe encore engagée en Gambardella ou en Coupe Nouvelle Aquitaine U15, match du 19/10/24



SAISON 2024 - 2025 : MATCHS DE CHALLENGE JEUNES REMIS

Challenge	Poule	T	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U18	A	1	21/09/24	29408633	Gj 3 Vallées 86 (1)	Nieuil Mignaloux (1)	Gambardella Tour 2	02/11/24
U18	B	1	21/09/24	29408977	Gj Avenir 86 (1)	Châtelleraut Portugais (1)	Gambardella Tour 2	02/11/24
U18	C	1	21/09/24	29436349	Poitiers Baroc (1)	GJ Sud Haut Poitou (1)	Gambardella Tour 2	02/11/24
U18	D	1	21/09/24	29436354	Jaunay Marigny (1)	Gj Dissay Beaumont (1)	Gambardella Tour 2	02/11/24
U18	J	3	19/10/24	29436392	Migné Auxances (2)	Neuville (1)	Gambardella Tour 3	02/11/2024*
U15	A	3	19/10/24	29440850	Valence en Poitou OC (1)	St Benoit (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	26/10/24
U15	B	3	19/10/24	29440857	St Savin/Vicq (1)	Montmorillon (2)	Coupe Nouvelle Aquitaine	26/10/24
U15	B	3	19/10/24	29440856	GJ VVM Chauvigny (3)	GJ 3 Vallées 86 (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	26/10/24
U15	C	3	19/10/24	29440862	GJ Antoigné Ingrandes (1)	Naintré (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	26/10/24
U15	C	3	19/10/24	29440863	Coussay/SOC/Pleumartin (1)	GJ Avenir 86 (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	26/10/24
U15	D	3	19/10/24	29834267	Availles/Bonneuil (1)	Châtelleraut Portugais (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	26/10/24
U15	E	3	19/10/24	29441015	Neuville (2)	Biard (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	26/10/24
U15	E	3	19/10/24	29441016	GJ Avenir 86 (2)	GJ Dissay Beaumont (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	26/10/24
U15	F	3	19/10/24	29441032	Loudun (1)	Mirebeau (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	02/11/2024*
U15	G	3	19/10/24	29440886	Poitiers Stade (2)	GJ VVM Chauvigny (2)	Coupe Nouvelle Aquitaine	26/10/24
U15	H	3	19/10/24	29441021	GJ Dissay Beaumont (2)	GJ Sud Haut Poitou (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	26/10/24
U15	I	3	19/10/24	29440899	GJ Val de Vonne (1)	GJ Espoir Sud Poitiers (3)	Coupe Nouvelle Aquitaine	26/10/24

* Sauf si qualification de l'équipe encore engagée en Gambardella ou en Coupe Nouvelle Aquitaine U15, match du 19/10/24

OPERATION CARTON VERT

L'opération « carton vert » est remise en place cette saison pour les catégories U18, U17 et U15.

Ce dispositif est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueuses/joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements, en lien avec **les valeurs de notre sport portées par la FFF-sous l'acronyme « PRETS »**
PLAISIR – RESPECT- ENGAGEMENT – TOLÉRANCE – SOLIDARITÉ

RAPPEL

- Les tirs au but ne se font qu'en Challenge et pas en Championnat.
- La FMI est **obligatoire** et doit être transmise le lundi avant midi sous peine d'amende jusqu'à réception. Vérifiez :
 - Vos identifiants
 - Vos mots de passe
 - Et votre habilitation à la FMI pour la catégorie concernée
- Les arbitres doivent veiller à noter les remplacements sur la FMI ou feuille de match papier.
- **Les joueurs doivent porter le numéro du maillot indiqué sur la feuille de match**
- La Commission demande aux clubs de ne pas faire jouer leur équipe 1 (lorsque celle-ci est exempt) en lieu et place de son équipe réserve afin de respecter l'équité du championnat.
- **La licence dûment validée (par la ligue) est obligatoire pour participer aux plateaux U7-U9 et U11. Il en va de la responsabilité du club et de son président.**

CHAMPIONNATS A 8 U17/U18 et U15

A ce jour, les clubs qui désirent s'engager :

- En U15 à 8 : Poitiers Cep, GJ 3Vallées 86, Availles /Bonneuil, Châtelleraut Portugais et Poitiers Gibauderie/Beaulieu
- En U17/U18 : Vicq sur Gartempe, Cissé

La Commission propose un championnat à 8 en U15 avec les dates de matchs suivantes :
 Les 9, 16, 23, 30 Novembre et 7 Décembre 2024 en 1^{ère} phase aller. Calendrier à suivre.



CHALLENGE U17/U18

Le résultat de la séance de tirs au but peut être inscrit sur la FMI dans la rubrique « observations d'après match »

Rappel : La FMI est obligatoire.

En cas de dysfonctionnement, le rapport FMI et la feuille de match papier doivent être transmis par mail au District le lundi avant midi impérativement sous peine d'amende

Courriel de GJ Montasèvres : Réponse tardive, délai dépassé. Le point Bonus des tirs au but ne sera pas pris en compte.

U18/U17

FORFAIT

Match n°29593020 : Cissé /Vouneuil (1) – GJ VVM Chauvigny (3) du 12/10/2024 en poule A

2^e forfait de Cissé /Vouneuil (1) (sans déplacement de GJ VVM Chauvigny (3)).

Amende de 13€ au club de Cissé

Courriel du club de Cissé qui déclare son forfait général de l'équipe de Cissé/Vouneuil - Béruges (1) en U18/U17 poule A. Les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

CHALLENGE U15

Le résultat de la séance de tirs au but peut être inscrit sur la FMI dans la rubrique « observations d'après match »

Rappel : La FMI est obligatoire.

En cas de dysfonctionnement, le rapport FMI et la feuille de match papier doivent être transmis par mail au District le lundi avant midi impérativement sous peine d'amende



FESTIVAL FOOT U13 PITCH



saison 2024-2025

FESTIVAL FOOT U13 Pitch

2ème TOUR - samedi 19 octobre 2024

RDV des équipes à 13h45

Début des rencontres à 14h30

A	B à Antran	C à Vouillé	D
SAMMARCOLLES/NV/3M/S/L/BE U	MIRE BEAU	GJ SUD HAUT POITOU	MIGNALOUX BEAUVOIR
OZON	GJ AVENIR 86	GJ DISSAY BEAUMONT	BONNEUIL MATOURS
PORTUGAIS CHATELLERAULT	JAINAY MARIGNY	VOUVEUIL BERUGES	GJ 3 VALLEES 86
CHATELLERAULT SO	NAINTRE	MIGNE AUXANCES	GJ VMM CHAUVIGNY
E à Smarves	F	G	H à Lençloitre
GJ VAL DE VONNE	MONTMORILLON	NEUILLE	STADE POITEVIN
GJ FOOT SUD 86	ST MAURICE GENDAY	BUXEROLLES	L'ENIGNE/ CERWAY ST GENEST
BIARD	NEUL L'ESPOIR	CISSE	ASAC
GJ ESPOR SUD POITERS	VIVONNE	POITERS 3 CITES	POITERS CEP



Club recevant

Rappel :

Le deuxième tour aura lieu le 19 octobre 2024.

La finale départementale est prévue le 5 avril

CHALLENGE MAURICE DANSAC

Participant :

- Les équipes 1 éliminées au 1^{er} tour du Festival Foot U13
- Les équipes 2 engagées automatiquement
- Les équipes 3 et plus sur engagement



CHALLENGE DANSAC U13

1er TOUR - samedi 19 octobre 2024

RDV des équipes à 13h45

Début des rencontres à 14h30

A à Colombiers ASM 1 OZON 2 OUZILLY/COLOMBIERS/THURE BESSE 1	B au Verger à Châtelleraut LOUDUN 1 CHATELLERAUT PORTUGAIS 2 SO CHATELLERAUT 2	C à St Sauveur COUSSAY/SOC/PLEUMARTIN 1 OZON 3 GJ DISSAY BEAUMONT 4 NEUVILLE 3	D à Antoigné GJ ANTOIGNE INGRANDES 1 BONNEUIL/AVAILLES 2 GJ AVENIR 86 2 NEUVILLE 2
E à Vendevre CHASSENEUIL ST GEORGES 1 GJ DISSAY BEAUMONT 2 LA PALLU 2 L'ENVIGNE CERNAY 2	F à St Georges les Baillargeaux LA PALLU 1 GJ DISSAY BEAUMONT 3 CHASSENEUIL ST GEORGES 2 MIGNE AUXANCES 3	G à Montamisé GJ MONTASEVRES 1 POITIERS ASAC 2 POITIERS CEP 2 MIGNE AUXANCES 2	H à André Messy LIGUGE 1 GENCAY.BRI.SOM.ASL.CHT 2 POITIERS 3 CITES 2 BUXEROLLES 2
I à Verrières ST SAVIN VICQ 1 GJ 3 VALLEES 86 3 GJ VVM CHAUVIGNY 3 POITIERS STADE 3	J à Lavoux VALDIVIENNE 1 POITIERS ASAC 3 ST SAVIN VICQ 2 GJ VVM CHAUVIGNY 4	K à Château Garnier VALENCE EN POITOU OC 1 ST BENOIT 2 GJ VAL DE VONNE 2 GJ FOOT SUD 86 2	L à Gençay ST BENOIT 1 POITIERS STADE 4 GJ ESPOIR SUD POITIERS 3 GEN.BRI.SOM.ASL.CHT 3
M à Cissé POITIERS STADE 2 GJ SUD HAUT POITOU 3 GJ ESPOIR SUD POITIERS 2 CISSE / AVANTON 2 Club recevant	N à Latillé VOUNEUIL BERUGES 2 GJ ESPOIR SUD POITIERS 4 GJ SUD HAUT POITOU 2 BIARD 2	O Stade Roger Ledoux MONTMORILLON 2 GJ VVM CHAUVIGNY 2 GJ 3 VALLEES 86 2 GJ MONTASEVRES 2	

U13 D1

Match n°29594112 : Poitiers Stade (1) – Châtelleraut Portugais (1) en U13 Départemental 1 Poule A du 28/09/24

La Commission enregistre la décision de la Commission Litiges et Contentieux PV n°5 (09/10/24) qui donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 (- 1 point) à l'équipe de Poitiers Stade (1) pour en donner le gain à l'équipe de Châtelleraut Portugais (1) avec 3 buts à 0 (+ 3 points)

Dossier classé

U13 BRASSAGE / 1

Match n°29594549 : Vouneuil Béruges (1) – Poitiers 3 Cités (2) en U13 Brassage Poule G du 28/09/24

La Commission enregistre la décision de la Commission Litiges et Contentieux PV n°5 (09/10/24) qui donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 (- 1 point) à l'équipe de Poitiers 3 Cités (2) pour en donner le gain à l'équipe de Vouneuil Béruges (1) avec 3 buts à 0 (+ 3 points).

Dossier classé



FORFAIT

Match n°29594527 : Migné Auxances (3) – Poitiers Cep (1) Poule F du 12/10/2024

2^e forfait de l'équipe de Migné Auxances (3) (sans déplacement de l'équipe de Poitiers Cep (1))
Amende de 13€ au club de Migné Auxances

PLATEAUX U11

Les calendriers sont disponibles dans l'onglet Foot Animation Loisir sur Footclubs et sur le site internet.

RAPPEL :

L'horaire officiel de début des plateaux est 10h30.

Il est demandé d'utiliser les documents transmis par le District en début de saison. Les feuilles de plateaux et de licences doivent être remplies correctement et lisiblement et sont à adresser au District **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres, sous peine d'amende.**

PLATEAUX U7/U9

Les calendriers sont disponibles dans l'onglet Foot Animation Loisir sur Footclubs et sur le site internet.

Il est demandé d'utiliser les documents transmis par le District en début de saison. Les feuilles de plateaux et de licences doivent être remplies correctement et lisiblement et sont à adresser au District **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres, sous peine d'amende.**

Plateaux U7/U9 de la Journée de Rentrée du 21/09/2024

Secteur 2, plateau à Jaunay Marigny. Feuilles reçues

Plateaux U7/U9 du 28/09/2024

Secteur 3, plateau à Cenon. Feuilles reçues.

Plateaux U7/U9 du 05/10/2024 :

Secteur 1, plateau aux Trois Moutiers. Feuilles reçues.

Secteur 7, plateau à Château Larcher, manque feuille de compte -rendu.

Secteur 8, plateau à Valdivienne, manque de compte-rendu. Merci de confirmer la présence du club de Saulgé.

Plateaux U7/U9 du 12/10/2024 :

Secteur 5, plateau à St benoit, manque feuille de compte-rendu.

TRANSMISSION TARDIVE ou FEUILLE DE MATCHS MANQUANTES

Match n° 29593064 : GJ Val de Vonne (2) – Poitiers Baroc (1) en U18/U17 poule B du 28/09/2024

FMI reçue tardivement (le 11/10/24)

Match n° 29594548 : GJ Sud Haut Poitou (3) – Biard (2) en U13 Brassage Poule G du 28/09/24

FMI reçue (le 28/09/24)

Plateaux U11 du 28/09/2024 : Non Amendés

Poule D, plateau 2, Migné Auxances (document impossible à ouvrir)



Toute transmission tardive de la FMI ou feuille de match papier sera amendée et ce jusqu'à réception de ladite feuille.

Amende de 15€

Match n°29687874 : Poitiers 3 Cités (2) – Mignaloux/Nieuil (1) en U15 Brassage poule F du 12/10/24

Les feuilles de plateau manquantes doivent être envoyées au District par mail pour le mardi 22 octobre sous peine d'amende reconductible jusqu'à réception.

Plateaux U11 du 05/10/2024

Poule J, plateau 2 : Cissé
Poule K, plateau 1 : Nieuil l'espoir
Poule M, plateau 1 : St Benoit

Plateaux U11 du 12/10/2024 :

Poule A, plateau 2 : Stade Poitevin
Poule D, plateau 2 : SO Châtelleraut
Poule J, plateau 2 : Migné Auxances

Plateaux U7/U9 du 05/10/2024 :

Secteur 4, plateau à Benassay, manque tous les documents.
Merci de confirmer que le plateau a bien eu lieu.

**Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAU**



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 16 octobre 2024
Procès-verbal n° 06

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Cyrille DENIS, François PAIREMAURE et Laurent LARBALETTE

Approbation du PV n° 05 du mercredi 09 octobre (par voie électronique) sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	Leigné sur Usseau	Quinçay
Antran	Leignes sur Fontaine	Sammarçolles
Availles en Châtelleraut	Ligugé	Sèvres Anxaumont
Beaumont St Cyr	Mignaloux Beauvoir	Smarves Iteuil
Boivre	Montmorillon	Sommières St Romain
Brion St Secondin	Naintré	St Benoît
Buxerolles	Neuville	St Julien l'Ars
Cenon / Vouneuil	Nieuil l'Espoir	St Maurice Gençay
Châtelleraut Portugais	Nord Vienne	St Savin St Germain
Colombiers	Nouaillé Maupertuis	Stade Poitevin
Dissay	Oyré Dangé	Valdivienne
FC 3 vallées 86	Ozon	Vallée du Salleron
Fleuré	Poitiers 3 cités	Vicq sur Gartempe
Jaunay Marigny	Poitiers Cep	Vivonne
La Pallu	Poitiers Gibauderie	Vouillé
		Vouneuil Béruges



OUVERTURES DE DOSSIERS

Match n° 29018228 : Mirebeau (1) - Poitiers 3 cités (2) en Départemental 3 poule A du 13/10/24 à 15h

Match n° 28956417 : Poitiers 3 cités (3) – Dienné (1) en Départemental 5 poule F du 13/10/24 à 13h15

Évocation.

La Commission a constaté la présence de M. Gaspard NTSIKA BOUNGOU :

- sur le banc de touche de la rencontre n° 29018228 en Départemental 3 poule A : Mirebeau (1) – Poitiers 3 cités (2) le 13/10/24 à 15h.
- en tant qu'arbitre sur la rencontre en rubrique n° 28956417 en Départemental 5 poule F : Poitiers 3 cités (3) – Dienné (1) le 13/10/24 à 13h15.

La Commission demande des rapports **individuels**, sur la présence de M. Gaspard NTSIKA BOUNGOU à ces matchs, à recevoir avant le **mercredi 23 octobre 2024**, terme de rigueur à :

M. Pierre AUDIGUET, arbitre désigné pour la rencontre Mirebeau (1) – Poitiers 3 cités (2)

Pour le club de Mirebeau :

M. Laurent AGUILLON (Président et banc de touche)
M. Mohammed ZOUGGARI (banc de touche)
M. Pascal PORTRON (banc de touche)

Pour le club de Poitiers 3 cités :

M. Simon FAYE (Président du club)
M. Saindou INZOUDDINE (banc de touche de l'équipe 2)
M. Christian MONGNEHI (banc de touche de l'équipe 2)
M. Younes GHAZZAF (capitaine de l'équipe 2)

M. Gaspard NTSIKA BOUNGOU, banc de touche de l'équipe 2 arbitre de la rencontre Poitiers 3 cités 3 – Dienné 1.

M. N'Fanly DOUMBOUYA (banc de touche de l'équipe 3 et arbitre assistant)
M. Yendoudananin LARE (capitaine de l'équipe 3)

Pour le club de Dienné :

M. Arnault MATTEO (Président du club)
M. Killian AIME (capitaine)
M. Rémi BREGEAT (arbitre assistant)

Pour information : Il ne sera pas tenu compte des rapports non nominatifs ou collectifs.

Dossier en instance.

DOSSIER CLASSÉ

Match n° 28922963 : Migné Auxances (3) – Cissé (1) en Départemental 4 poule F du 06/10/24

Feuille de match informatisée parvenue tardivement (12/10/24 à 14h09).

Présence de joueurs suspendus contrôlée.

Dossier classé.



DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 28899714 : Availles en Châtelleraut (1) – Neuville (3) en poule A du 06/10/24

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 05 du 09/10/24, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Neuville (3) d'un joueur (licence n° 1192416270) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Neuville a été informé et a formulé ses observations par courriel (du 14/10/24 à 16h23).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 40 du 23/05/24) pour trois (3) matchs de suspension à compter du 20/05/24 et que l'équipe de Neuville (3) évoluant en Départemental 2 poule A n'a effectivement joué que deux matchs depuis cette date (en championnat les 08 et 22/09/24).

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Neuville (3) pour en donner le gain à l'équipe d'Availles en Châtelleraut (1) (3-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au club de Neuville.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

Pour information : l'équipe de Neuville (3) qui évolue cette saison, ainsi que la saison dernière, en Départemental 2 ne pouvait pas participer à la Coupe André Tassin (Coupe réservée aux équipes évoluant en championnat régional).

Rappel de l'article 226.1 des RG de la FFF :

En cas de changement de club, la suspension du joueur est purgée dans les équipes du nouveau club, selon les modalités précisées au présent alinéa. Les matchs pris en compte dans ce cas sont les matchs officiels disputés par les équipes de son nouveau club depuis la date d'effet de sa sanction et ce, même s'il n'était pas encore qualifié dans ce club.

Match n° 28899944 : Montmorillon (2) – St Maurice Gençay (1) en Poule B du 12/10/24

M. Laurent LARBALETTE n'a participé ni aux débats ni à la décision.

Courriel de confirmation de réserve du club de St Maurice Gençay (13/10/24 à 19h21)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Montmorillon, pour le motif suivant : des joueurs du club de Montmorillon sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que la dernière rencontre de l'équipe de Montmorillon (1) se jouait le samedi 05/10/24 en championnat.

Considérant, après vérification de la feuille de match de la dernière rencontre de l'équipe de Montmorillon (1) évoluant en Régional 2 poule B du 05/10/24 : Montmorillon (1) – Charente Limousine (1) que seuls deux joueurs :

- Paul MARCELLIER entré en jeu à la 65^{ème} minute (né le 12/05/2005)

- Mathéo NOTTELET entré en jeu à la 74^{ème} minute (né le 18/09/2004)

tous les deux joueurs de moins de 23 ans, étaient inscrits sur les deux feuilles de matchs.

Considérant qu'à l'AG de Poitiers du 22/06/22 il a été voté :

Application de l'article 26-B-2 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine à l'ensemble des compétitions départementales seniors. (avec adaptation)



Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de moins de 23 ans au 1er Juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de championnat Régional (ou départemental) Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France ou de Coupe Régionale (ou départementale), peuvent participer dès le lendemain à une rencontre de championnat Régional (ou départemental) avec la première équipe réserve de leur club.

Considérant que les joueurs Paul MARCELLIER et Mathéo NOTTELET ne sont entrés en jeu qu'en seconde période et étaient âgés de moins de 23 ans au 1^{er} juillet de la saison en cours et qu'en conséquence ces joueurs pouvaient participer à la rencontre en rubrique.

Considérant que l'équipe de Montmorillon (2) n'est pas en infraction avec les règlements.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (42€) seront débités au club de St Maurice Gençay.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

Match n° 28899947 : Rouillé (1) – Chauvigny (3) en Poule B du 12/10/24

M. Cyrille DENIS n'a participé ni aux débats ni à la décision.

Courriel de confirmation de réserve du club de Rouillé (13/10/24 à 22h14)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Chauvigny, pour le motif suivant : des joueurs du club de Chauvigny sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que la dernière rencontre de l'équipe de Chauvigny (1) se jouait le vendredi 11/10/24 en Coupe de France.

Considérant que la dernière rencontre de l'équipe de Chauvigny (2) se jouait le samedi 05/10/24 en championnat.

Considérant, après vérification des feuilles de matchs des dernières rencontres de :

- l'équipe de Chauvigny (1) évoluant en National 3 poule F mais participant à la Coupe de France : Poitiers Stade (1) – Chauvigny (1)
- l'équipe de Chauvigny (2) évoluant en Régional 2 poule A du 05/10/24 : Chauvigny (2) – Moncoutant (1)

qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre des équipes supérieures susnommées.

Considérant que l'équipe de Chauvigny (3) n'est pas en infraction avec les dispositions de l'article 167.2 des RG de la FFF.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (42€) seront débités au club de Rouillé.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.



DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 28956417 : Poitiers 3 cités (3) – Dienné (1) en poule F du 13/10/24

Courriel de réclamation du club de Dienné (le 13/10/24 à 19h43)

Réclamation sur le motif suivant : le club de Poitiers 3 cités a inscrit sur la FMI de la rencontre plus de joueurs mutés hors période que l'autorise le règlement.

En effet, les joueurs suivants disposent d'un cachet « mutation hors période » apposé à leurs licences :

BARKER Killian

THORIN Jean Michel

FADIGA Banfa

Il apparaît, en tout état de cause, que le club de Poitiers 3 cités est en infraction en inscrivant plus de deux joueurs, en l'occurrence trois (3), joueurs mutés hors période comme le prévoit le règlement.

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club de Poitiers 3 cités a été informé et a formulé ses observations par courriel (du 15/10/24 à 23h59).

Considérant, après vérification des licences du club de Poitiers 3 cités que les joueurs :

- Killian BARKER (muté hors période depuis le 09/09/24)
 - Jean Michel THORIN (muté hors période depuis le 04/08/24)
 - Banfa FADIGA (muté hors période depuis le 01/09/24)
- portent à 3 le nombre de joueurs mutés hors période.

Considérant que l'équipe de **Poitiers 3 Cités (3) est en infraction** avec les dispositions de l'article 160.a des RG de la FFF

Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

a) Dans toutes les compétitions officielles des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

Par ces motifs dit la réclamation fondée et donne match perdu par pénalité (0-3, -1 point) à l'équipe de Poitiers 3 cités (3) sans en donner le gain à l'équipe de Dienné (1) (0-1, 0 point).

Les droits de confirmation de réclamation (42€) seront débités au club de Poitiers 3 cités.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.



U16 / U17

Match n° 29593119 : Loudun (1) – Availles Bonneuil (1) en Poule A du 05/10/24

Évocation transmise par la Commission des Jeunes

Participation à ce match au sein de l'équipe de Loudun d'un joueur (licence n° 9602286212) U18.

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Loudun lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 23 octobre 2024** terme de rigueur .

Dossier en instance.

U15

Match n° 29687869 : Vouneuil Béruges (2) – Poitiers 3 cités (2) en Brassage poule F du 05/10/24

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 05 du 09/10/24, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers 3 cités (2) d'un joueur (licence n° 9603709704) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Poitiers 3 cités a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 29 du 28/03/24) pour quatre (4) matchs de suspension à compter du 28/03/24 et que l'équipe de Poitiers 3 cités (2), nouvellement créée et évoluant en U15 Brassage poule F n'a effectivement joué qu'un match depuis cette date en championnat le 28/09/24 (mais forfaits en Challenge les 14 et 21/09/24).

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Poitiers 3 cités (2) pour en donner le gain à l'équipe de Vouneuil Béruges (2) (3-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club de Poitiers 3 cités.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Dossier classé.

**U13****Match n° 29594551 : Poitiers 3 cités (2) – Poitiers Asac (3) en U13 Brassage poule G du 05/10/24**
Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 05 du 09/10/24, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers 3 cités (2) d'un joueur (licence n° 9604007888) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Poitiers 3 cités a été informé et a formulé ses observations par courriel (du 16/10/24 à 12h54).

Considérant que le licencié en cause a été suspendu par la Commission Régionale de Discipline (PV du 19/09/24) jusqu'à réception d'un rapport et (PV du 26/09/24) jusqu'à comparution à compter du 15/09/24 et qu'il ne pouvait pas être inscrit sur une feuille de match depuis cette date, même si le joueur en cause a été rétabli dans ses droits à la réunion de la Commission de Discipline de la Ligue Nouvelle-Aquitaine du 10/10/24 (réunion postérieure au match)

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Poitiers 3 cités (2) pour en donner le gain à l'équipe de Poitiers Asac (3) (3-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au club de Poitiers 3 cités.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Dossier classé.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 2**Match n° 29235069 : Fontaine le Comte (1) – La Chapelle Bâton (1) du 06/10/24**

Courriel de demande d'évocation du club de La Chapelle Bâton (08/10/24 à 15h56)

La Commission a reçu les rapports de :

M. Thor TRUTON, arbitre désigné pour la rencontre

- Pour le club de Fontaine le Comte :

M. Sylvestre BARANGER (Président du club)

Mme Sarah LAVALETTE (banc de touche)

Mme Justine BAUCHER (banc de touche)

Mme Anne Marie DAILLET (n° 8 et capitaine)

Pour le club de La Chapelle Bâton :

M. Rémi BERNARDEAU (Président du club)

M. Michel PROVOST (banc de touche)

M. Loïc NAUD (banc de touche)

Mme Paola BERNABE NAVARRO (n° 8 et capitaine)

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 05 du 09/10/24.

Considérant que le courriel du club de La Chapelle Bâton est accompagné de photographies permettant d'identifier une joueuse de Fontaine le Comte.

Considérant l'article 187.2 des RG de la FFF :

Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

–de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;

–d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié



au sein du club, ou d'un joueur non licencié ;
 –d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;
 –d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ;
 –d'infraction définie à l'article 207 des présents règlements.
 Le club concerné est informé par l'organisme gérant la compétition et il peut formuler ses observations dans le délai qui lui est imparti.
 Dans les cas ci-dessus, et indépendamment des sanctions prévues au Titre 4, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondant au gain du match.
 Le droit de l'évocation est mis à la charge du club déclaré fautif.

Considérant que le club de Fontaine le Comte reconnaît avoir commis une erreur dans la rédaction de la feuille de match.

Considérant que le fait d'avoir inscrit la joueuse Lætitia GUILHOT (joueuse n° 6) à la place de la joueuse Lætitia DUMINY (joueuse mutée jusqu'au 05/05/25) empêchait l'équipe de La Chapelle Bâton de déposer une réserve d'avant match puisque le nombre de joueuses mutées inscrites sur la feuille de match était de 6.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Fontaine le Comte (1) pour en donner le gain à l'équipe de La Chapelle Bâton (1) (3-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au club de Fontaine le Comte.

Dossier transmis à la Commission Féminine pour homologation.

Dossier classé.

DIVERS

Courriels des clubs de : Ingrandes :

Réponses par courriel.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 28922963 : Migné Auxances (3) – Cissé (1) en Départemental 4 Poule F du 06/10/24

- Match n° 29167189 : Colombiers / Ouzilly (2) – L'Envigne (1) en Départemental 5 Poule B du 13/10/24

- Match n° 28956236 : St Savin St Germain (3) – Lavoux Liniers (2) en Départemental 5 poule D du 13/10/24

- Match n° 28956329 : Avanton (2) – Vendelogne (2) en Départemental 5 Poule E du 13/10/24

- Match n° 28960328 : Rouillé (3) – St Maurice Gençay (3) en Départemental 5 Poule H du 13/10/24

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion sur convocation.

Maryse MOREAU.



INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86

Saison 2024-2025

Stage DETECTION / SELECTION U14 FILLES



CONVOCAATION OFFICIELLE

à l'attention de **TOUTES** les jeunes joueuses nées en 2011

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueuses nées en 2011.

Processus de Détection :

- Le 30/08 : stage (toutes les licenciées convoquées)
- Le 21/10 : stage (toutes les licenciées convoquées)
- Le 04/12 : stage (environ 30 joueuses convoquées)
- Le 19/02 : match amical contre la Sélection des Deux-Sèvres
- Le 09/03 : Tournoi Interdistricts LFNA à PUYMOYEN

LUNDI 21 OCTOBRE 2024 à ST BENOIT

au stade de la Varenne (terrain Synthétique – 86280)

(rendez-vous à 13H45 - fin prévu vers 17h)

Pour ce rassemblement, chaque joueuse devra se munir :

- de son équipement complet de footballeuse
- d'un ballon (taille 5) bien gonflé
- de l'autorisation parentale ci-jointe
- d'une gourde

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94 (Anthony ALLOUIS – CTD PPF/Formation 86).



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom de la joueuse) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2024-2025 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**

- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :

ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86

Saison 2024-2025

Stage DETECTION / SELECTION U13 FILLES



CONVOCATION OFFICIELLE

à l'attention de **TOUTES** les jeunes joueuses nées en 2012

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueuses nées en 2012.

Processus de Détection :

- Le 28/08 : stage (toutes les licenciées convoquées)
- Le 22/10 : stage (toutes les licenciées convoquées)
- Le 11/12 : stage (environ 30 joueuses convoquées)
- Le 29/01 : stage (environ 20 joueuses convoquées)
- Les 03 et 04/03 : Tournoi Interdistricts LFNA à CENON (33)

MARDI 22 OCTOBRE 2024 à POITIERS
au complexe sportif de ST NICOLAS (terrain Synthétique – 86000)
(rendez-vous à 13H45 - fin prévu vers 17h)

Pour ce rassemblement, chaque joueuse devra se munir :

- de son équipement complet de footballeuse
- d'un ballon (taille 4) bien gonflé
- de l'autorisation parentale ci-jointe
- d'une gourde

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94 (Anthony ALLOUIS – CTD PPF/Formation 86).



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom de la joueuse) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2024-2025 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**

- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :

ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>



Stage Détection U13 Garçons



CONVOCAATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2012.

Processus de Détection :

- Les 26 et 27/08 : 2 rassemblements géographiques (environ 90/100 joueurs convoqués)
- Le 25/10 : stage (environ 45/50 joueurs convoqués)
- Le 22/01 : stage (environ 40 joueurs convoqués)
- Le 12/02 : Stage (environ 30 joueurs convoqués)
- Le 24/02 : Opposition (environ 15 joueurs convoqués)
- Les 6 et 7/03 : Sélection de la Vienne – Tournoi Interdistricts (foot à 11 à Cenon (33))

VENDREDI 25 OCTOBRE 2024 à POITIERS

au complexe sportif de St Nicolas

(terrain Synthétique – route de Parthenay - 86000)

(rendez-vous à 13H45 - fin prévue vers 17h)

Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'un ballon (taille 4)
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe

L'encadrement de ces rassemblements sera assuré par Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF/Formation LFNA, Tony RICHARD, Conseiller Technique DAP et plusieurs membres de la Commission Technique Départementale 86.



Liste des 48 joueurs (dont 6 Gardiens de But) convoqués :

- **BUXEROLLES** : PEUGRET Mathis
- **CHÂTELLERAULT S.O.C** : BARDIN Clément, BOUZAARA Adnane, CHABOISSON Jules, REMAUD Yann
- **CISSE** : HEBRAT Lohan
- **G.J ANTOIGNE INGRANDES** : POIRISSE Jules
- **G.J DISSAY BEAUMONT** : MALLET Noam
- **G.J ESPOIR SUD POITIERS** : HECKLY Ruben, FUMERON Amaury, LAURET Gabin, MIRONNEAU Ethan, TAUPIN Kylian
- **G.J SUD HAUT POITOU** : REBIC Louis
- **G.J VAL de VONNE** : BRACONNIER Sorel, PROUST Kenzo
- **G.J V.V.M CHAUVIGNY** : **AUZANNET Myron**, PERROT Noé, ROCHET Enzo, SABANDITH Lounyvanh, FRANCOIS Sasha
- **G.J TROIS VALLEES 86** : TRIPOTEAU Rémi
- **MIGNE-AUXANCES** : GIRARDEAU Noah, REKKAB Antton
- **MONTMORILLON** : RUFFIN Hugo, **GAUCHON Valentin**
- **NEUVILLE** : AUBUGEAU Gabriel, BOUWIZRI Wassil, ROUCHET Jules
- **NIEUIL L'ESPOIR** : WEBER Eliott
- **OZON FC** : HAFID Mustapha
- **POITIERS ASAC** : BOUKEZZOULA Loutchiano, **CARLIER Nohlan**, NGBOPOLO KOLENA Kévin, DIABY Yadaly
- **STADE POITEVIN F.C** : AUXEMERY BESNEVILLE Charly, **AMAN Hugo**, CAMARA SOUMAH Sandara, MAHAMAT Erwan, RAYNAUD Lucas, ROY Aronne, RAOUI Hatim, MALE Aly, SCLAVON Noa, **TOURE Ismaël**
- **ST BENOÎT** : GUERRERO Tylan
- **ST MAURICE GENCAY** : KAHOUL Arthur
- **VOUNEUIL/BERUGES** : NOUZILLEAU Lucien

En cas d'absence, merci de prévenir **IMPERATIVEMENT** au numéro suivant : **06.44.28.33.94**
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF 86)





Sélection « 86/79 » U15 Garçons Tournoi Inter-Districts



CONVOCATION OFFICIELLE

DESTINATAIRES : joueurs U15 du District de la Vienne nés en 2010 retenus en Sélection du « Vienne/Deux-Sèvres » (cf. liste ci-dessous).

Chaque joueur retenu est convoqué le :

MERCREDI 30 OCTOBRE 2024
à 10h45 précises
directement au Centre Technique
de la LIGUE de Football Nouvelle-Aquitaine
à PUYMOYEN (16400)

Chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur (matchs sur terrain synthétique)

Le déjeuner sera pris en commun à la restauration du Cercle (à 11h15), repas à la charge de la L.F.N.A. La fin de la journée est à l'issue de la dernière rencontre... vers 18h.

Liste des 7 joueurs convoqués :

CHÂTELLERAULT S.O.C : GUENAND Soan
G.J ESPOIR SUD POITIERS : LECOR Juanylo
STADE POITEVIN F.C : FOYOH Ahmed, POEY Jean, DA SILVA Pablo,
RAPICAULT Mathis, EL BRAHMI Bilal

En cas d'absence ou plus d'informations si nécessaire, merci de contacter
M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF 86 au numéro suivant :06.44.28.33.94



L'encadrement de cette journée sera assuré par :

- Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PFF LFNA 86
- Christophe GRIMPRET, Conseiller Technique PFF LFNA 79



Lieu du rendez-vous
à 10h45
Centre Technique LFNA
à PUYMOYEN
(102, rue d'Angoulême)

Lieu de déroulement
des rencontres

Organisation Interdistricts U15 garçons
Le mercredi 30 octobre 2024
A Puy-moyen

Temps de match	Durée de la mi-temps	Début des rencontres
2 x 30 min	00:05	13:30

Sélections
Charente - Charente-Maritime
Deux-Sèvres - Vienne
Limousin
Gironde

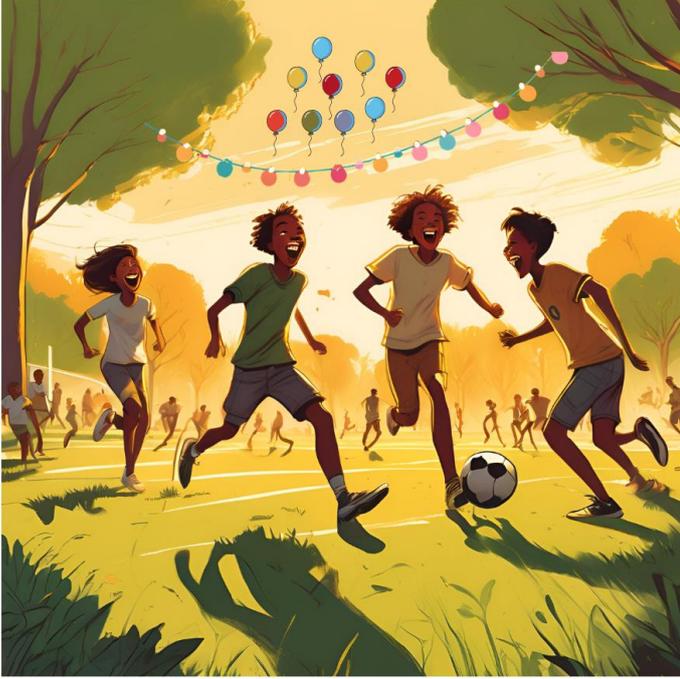
Répartition des points	
Match gagné	4 points
Match gagné aux tab	2 points
Match perdu aux tab	1 point
Match perdu	0 point

Sélections recevantes	Score	TAB	Sélections visiteuses	Horaires	
Charente - Charente-Maritime			Deux-Sèvres - Vienne	13:30	Match 1
Limousin			Gironde	14:30	Match 2
Perdant "Match 1"			Perdant "Match 2"	15:35	Match 3
Vainqueur "Match 1"			Vainqueur "Match 2"	16:35	Match 4



MINI JEU

Jeu des 8 différences



RÉPONSES VIENNE HEBDO PRÉCÉDENT

Retrouvez les clubs encore en course en Coupe de France

P	O	I	U	Y	V	C	S	W	L	S	T	S	A	V	I	N	N	O	P
A	P	O	I	T	I	E	R	S	L	L	M	B	M	K	K	D	J	L	M
L	A	R	H	A	I	D	P	L	W	L	U	3	O	J	C	E	L	V	A
I	S	R	J	A	L	S	M	I	Q	P	T	V	P	U	H	R	O	C	B
O	B	U	X	E	R	O	L	L	E	S	D	A	L	Y	A	A	I	D	R
M	X	G	K	D	O	Q	Z	L	A	M	S	L	I	R	U	B	N	F	T
N	C	P	B	E	A	U	M	O	N	T	C	L	U	Z	V	Y	G	H	E
U	R	Y	P	F	P	A	D	I	N	I	X	E	V	X	I	R	V	U	E
T	U	M	U	C	M	K	X	N	R	U	Y	E	T	B	G	E	R	P	S
R	T	K	T	G	E	M	C	J	E	Y	I	S	C	S	N	Z	E	L	Q
Z	E	L	R	H	A	I	V	U	Z	T	L	B	F	A	Y	A	Z	I	M